

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 30 juillet 2020 de 14<sup>h</sup>30 heures à 16<sup>h</sup>30 heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

RENTRÉE 1

M. Philippe RILLON - Agriculteur retraité demeurant 236, rue la HERCHIERE - WAGINIER.

Est venu consulter le règlement gaeclique concernant la parcelle 83 et les parcelles 12 et 13 sans commerçants particuliers concernant le PW.

H. Dij

M. BREFORT Patrice 195 rue L. SUEUR agriculteur

a/ concerne l'emplacement réservé N°5.

sur le plan en vigueur cet emplacement réservé était inscrit dans l'emplacement réservé N°7 destiné à la construction d'une résidence pour personnes âgées. A cette fin j'ai vendu à la commune la parcelle N°991.

Aujourd'hui la révision du PW modifie significativement le répartiteur des destinations; une, en zone 1AUH destinée à la construction d'habitations, l'autre, un ER destiné à l'aménagement d'équipements d'intérêt général en liaison avec le stade et les équipements scolaires le complexe sportif de la commune étant bien équipé : terrain de sport de compétition et d'entraînement, terrain de tennis, atystade -- Est-il nécessaire de prévoir une extension à ces installations?

Nous souhaitons que cet ER soit supprimé et que les parcelles N°919 et -- le constituant soit intégrer dans la zone 1AUH.

b/ concerne les parcelles 759 et 21.

Je souhaite que ces 2 parcelles aujourd'hui en zone 1AUH UP soient classées en zone UB et non en zone A.

c/ Concerne la parcelle N°124

je souhaite que cette parcelle aujourd'hui classée en 1AUH, classé dans la révision du PW en zone A, soit classé en zone UB.

la raison essentielle de ma proposition est la nouvelle réglementation des ZNT (zone de non traitement.)

Mme BREFORT et M BREFORT au titre d'Agriculteur éleveur souhaitent apporter d'autres précisions à leur requête et déposer un dossier complété au cours de la 2<sup>e</sup> permanence.

~~C. Gouraud-Brefort~~

P. Brefort

Erreurem par rapport @. La cession de la parcelle H991 à la commune de Wabignies était destinée à la construction d'un City Stade et non d'une maison de retraite.

A la suite de la première, accompagné de M<sup>e</sup> et M. BREFORT j'ai visité les secteurs du territoire communal, objet de leur requête.

Clôture visite 11<sup>h</sup> FF.

DEUXIÈME SUITE

PERNANCE 2.

le jeudi 03 Avril de 9<sup>h</sup>30 à 12<sup>h</sup>15

M. BREFFORT Regi Agriculteur, terrasses à Wavignies et Roncq 624.

(2) Dans le cas où la zone 1 AVM et 2 AVM soient maintenues, je souhaite que la zone UB soit maintenue à 40m et non pas 35m de la rue Lucien Sueur (comme cela était le cas dans l'ancien PLU) soit la limite du puits.

(3) D'autre part, concernant la parcelle H887, pature se trouvant à côté de mes terrains agricoles et également de mes hangars et maison, je souhaiterai qu'elle soit mise en terrain à bâti soit en zone UB. En effet, la commune n'aura pas à mettre de réseaux puisque cette parcelle est desservie par l'eau, l'électricité à proximité avec le pylône apportant le courant à la station d'irrigation. Je dispose de plus d'un chemin privatif (H992) pour y accéder. Nous sommes typiquement dans le cas d'une dent creuse.

R.P.

Madame Compiegne Annie Wavignies  
Retraitée

Je souhaite que la partie de la parcelle 899.  
Planée dans le projet de PLU en zone NJ soit classée en zone à faible urbanisée UB.

Compiegny

M. Moitie Christian Wavignies  
Agent de la Poste

Consulter le Projet du P.L.U

Pour Ma parcelle 1059 (refus de construction)

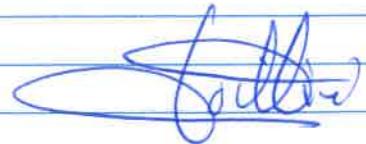
Pour Les chemins, Rétablissement de ceux qui ont disparu.

- le Tour de Ville incomplet
- Chemin diminution dans leur largeur, et certain devenu très dangereux, Trou profond, hautes hautes, pierre, silex impraticable par endroit, donc Dangereux

Je demande le Rétablissement en l'état comme auparavant, honneur et plat

Revoir la Rue Brûlée, problème déjà évoqué : INONDATION, par refluxement des eaux provenant des rues de L'ORME, de la SUCERIE, Rœg Pasquette.

Le 9/07/2020



M. et M. BREFFORT R. suite à leurs entretiens au cours de la première permanence au hameau me recommandent une nouvelle fois lors de la 3<sup>e</sup> permanence pour me remercier pour leur rapport exhaustif de leurs réunions.

- A la suite de cette permanence, je me suis rendue sur le retour au territoire occupé par M. BREFFORT R.
- Annexes aux requêtes du M. BREFFORT Regi